

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 20 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt février à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Monsieur Daniel BOSSE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il informe du retrait des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, à savoir :

4. fixation du prix de la vente de parcelles à CNT (golf)
5. fixation du prix de l'acquisition de parcelles à CNT et TECT (golf)
6. Débat d'orientation budgétaire (reporté au CM du 14/03/2019)

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Autorisation de lancement d'une consultation pour des travaux de voirie

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il convient d'autoriser M. le maire à engager une procédure de consultation en vue d'un accord-cadre pour des travaux de voirie, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un bureau d'études.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de biodéchets sur la commune de Thiverval-Grignon

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'émettre un avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de biodéchets sur la commune de Thiverval-Grignon (enquête publique du 2 au 16 février 2019). Il propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

INFORMATIONS DU MAIRE :

L'AGROPARISTECH :

M. le maire informe les membres du conseil qu'un Rdv a eu lieu en mairie avec le Ministère de l'Agriculture et la Direction des Finances Publiques, concernant la vente de l'AGROPARISTECH.

Nous avons obtenu les confirmations suivantes :

- le départ de l'école est prévu à la rentrée de septembre 2021.
- le site sera bien en vente, après la phase des diagnostics nécessaires. La zone naturelle pourrait faire l'objet d'une vente séparée.
- à l'été 2019, l'Etat lancera un appel à projets pour sélectionner les futurs acquéreurs.
- au cours du 1^{er} semestre 2020, l'Etat choisira son meilleur acquéreur.
- les acquéreurs potentiels devront soumettre leur projet à la Mairie, pour en vérifier la faisabilité, au regard des règles de notre PLU et de ce que la commune consentira de modifier en matière d'urbanisme.

L'Etat souhaite ouvrir la discussion avec la mairie concernant la Cité Résidentielle d'ici à l'été 2019.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Laurent MEULENYSER rappelle que le problème d'adresse postale entre le chemin du Parc (à Thiverval) et l'allée du Parc (à Folleville) persiste.

M. le maire annonce avoir reçu la Poste qui a identifié 40 habitations sur la commune sans numérotation ou avec un doublon de dénomination.

2 types de numérotation existent :

- pairs et impairs
- métrique

Un audit complet a été demandé à la Poste avec des propositions de modifications dont les doublons de dénomination.

Madame Sandrine JOURNÉ indique que les habitants du bâtiment C à Folleville n'ont pas accès au local-vélos et le revendiquent.

M. le maire précise que NEXITY a contacté la mairie pour installer, si accord, un local-vélos sur un terrain appartenant à la commune.

Madame Laurence VAUVERT annonce que l'Education Nationale menace de fermer la quatrième classe de l'école de Grignon, à cause de 7 départs d'élèves ayant eu lieu depuis septembre 2018.

Madame Hélène CÔME demande s'il est possible d'engager une action avec les parents d'élèves.

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il semble que les parents se mobilisent. La mairie soutiendra une éventuelle action.

Elle rappelle également que la route des 2 plateaux est toujours aussi sale, jonchée de débris.

M. le maire va solliciter Mme Kollmannsberger, notre conseillère départementale.

(le 25 février, la ville de plaisir a diligenté 2 équipes d'ilotiers pour assurer le nettoyage de la RD 30 et RD 109).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 14 mars 2019.